

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 17 juin 2025 à 20 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du onze juin deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Ordre du jour :

1. Autorisation de vente d'un bâtiment communal
2. Création d'emplois vacataires et rémunérations
3. Modification du tableau des emplois - Recrutement
4. Autorisation de recrutement par voie de mutation - Service Techniques
5. Autorisation de recrutement - Service périscolaire et extrascolaire
6. Cadeau départ en retraite
7. Délégués communautaires - Répartition des sièges
8. Subvention « Octobre Rose »
9. Questions diverses

Etaient présents : M. Jean HUARD, Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER, M. Bernard HICK, Mme Marie-Thérèse CEROTTI, M. Patrick VERDINI, Mmes Brigitte HOUSSEMAND et Sophie FLEUTOT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO, Pierre PARRACCIANI et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés : M. BOUDART a donné procuration à Mme HAUPTMANN
Mme KAYSER a donné procuration à Mme GENIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

14 en exercice

12 Présents

14 Votants

Délibération n° 19-2025
Vente de bâtiment communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires afin aboutir à l'aliénation du bien communal cadastré AC 0456 et AC 0457, sis 7, chemin du Château.

Délibération n° 20-2025
Créations et rémunérations d'emplois des vacataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

DECIDE de procéder au recrutement d'au plus 5 vacataires par semaine pour faire face au besoin ponctuel de l'été et d'une manière générale de toutes les vacances scolaires, dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement proposés par la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux recrutements ;

SPECIFIE que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire ;

PRECISE que la rémunération à la vacation qui interviendra après service fait, s'élèvera par jour à :

	- 18 ans	+ 18 ans
Aide animateur	38,00	50,00
Animateur stagiaire	50,00	68,00
Animateur	58,00	80,00

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 21-2025
Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2025
- la création d'un poste emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2025.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions correspondantes à la fiche de poste d'adjoint technique.

La rémunération liée au déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emplois d'adjoint technique et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 22-2025
Autorisation de recrutement par voie de mutation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

DECIDE le recrutement par voie de mutation d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, affecté au service technique de la ville, à compter du 1^{er} août 2025.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 23-2025
Autorisation de recrutement - Service périscolaire et extrascolaire

Vu le développement du service périscolaire et extrascolaire et afin d'en assurer son fonctionnement pour l'année couvrant la période scolaire 2025-2026 ;

Considérant que les besoins de ce service nécessitent le recrutement de personnel qualifié,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents affectés au service péri et extra-scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail avec les salariés.

DIT que chaque recrutement fera l'objet d'une information.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif.

Délibération n° 24-2025
Cadeau de départ en retraite

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

AUTORISE l'octroi d'un cadeau matériel, sous la forme de chèques cadeaux ou de bons d'achat pour les agents municipaux partant à la retraite ;

FIXE le montant maximum de ce cadeau à 500,00 € (cinq cents euros) ;

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget à l'article 623 - Fêtes et Cérémonies.

Délibération n° 25-2025
Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Agglomération du Grand Longwy » dans le cadre d'un accord local

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

DECIDE de fixer à 56 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Agglomération de Longwy », réparti comme suit :

Communes	Population municipale (par ordre décroissant)	Nombre de sièges 2026 accord local
Longwy	15 492	12
Mont-Saint-Martin	9 282	7
Herserange	4 176	4
Hussigny-Godbrange	3 921	3
Lexy	3 902	3
Réhon	3 811	3
Haucourt-Moulaine	3 483	3
Gorcy	2 968	3
Cosnes-et-Romain	2 805	2
Longlaville	2 373	2
Mexy	2 303	2
Saulnes	2 261	2
Villers-la-Montagne	1 562	2
Morfontaine	1 076	1
Cutry	1 042	1
Ugny	695	1
Tiercelet	635	1
Chenières	600	1
Cons-la-Grandville	525	1
Fillières	524	1
Laix	209	1
TOTAL	63 645	56

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 26-2025
Subvention exceptionnelle - Octobre Rose

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la 10^{ème} édition de la manifestation « Parcours Rose » pour cette année 2025, d'un montant de 300 € (trois cents euros).

Fait à Cutry, le 18 juin 2025



Le Maire

Jean HUARD